

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] CONSULTATION DU PUBLIC - CENTRALE MOBILE D'ENROBAGE À CHAUD : ASSISTANCE À TERRITOIRE ET BIODIVERSITÉ FRAGILE EN DANGER

De : Philippe Calamel <calamel.odyssea@gmail.com>

Date : 05/10/2019 17:17

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Objet : CONSULTATION DU PUBLIC - CENTRALE MOBILE D'ENROBAGE À CHAUD : ASSISTANCE À TERRITOIRE ET BIODIVERSITÉ FRAGILE EN DANGER

Monsieur le préfet, et par délégation, Le Chef de bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire,

Comment peut-on essayer de nous faire accepter avec un dossier aussi mal bouclé, dans la situation d'urgence planétaire et face à la fragilité environnementale avérée de notre territoire que ce projet a le moindre sens ! C'est une atteinte à notre santé et notre environnement.

Je suis très satisfait que notre conseil municipal ait décidé à l'unanimité de s'opposer à cette installation et de soutenir toute action revendicative légale pour en contester la mise en œuvre. Il en est de même avec notre Parc Naturel, et le Conseil Municipal de Roquefort.

Directeur Général du réseau Odyssea, acteur de notre cause maritime, je ne peux accepter et rester les bras croisés. L'évidence et l'urgence du dernier rapport du GIEC nous interpellent. Il nous faut tous agir sans délais et ce projet caractérise les mauvaises pratiques à faire cesser.

Un maximum de nuisances"

"La centrale à bitume, telle qu'elle doit être installée, verrait les vents dominants apporter un maximum de nuisances sur le village de La Palme, ses habitants, sa flore et sa faune, son agriculture, ses vignes et son salin, sans parler du va-et-vient incessant des camions sur nos routes déjà bien encombrées", poursuit M. Forgues, qui évoque notamment "les odeurs nauséabondes" mais aussi "des particules qui seraient rejetées sur La Palme, mettant en péril la qualité de vie des habitants et des touristes".

Aussi il n'est pas question de permettre le moindre risque au regard de la santé des populations. La commune de La Palme, située au cœur du Parc Naturel Régional de La Narbonnaise en Méditerranée, en zone Natura 2000, proche du rivage, a toujours pris en compte la dimension environnementale dans ses projets, et se plie en permanence à une réglementation drastique en la matière car c'est le prix à payer pour conserver une biodiversité préservée.

Autorisation reconductible

Autres sujets d'inquiétudes, l'autorisation d'exploiter cette centrale qui pourrait être prolongée de six mois en six mois par tacite reconduction, "de quoi renforcer un peu plus le sentiment qu'il ne s'agit pas de court terme", que le rapport remarque que "le bitume ainsi produit ne servirait pas à une utilisation locale mais à la réfection de l'A61 et de l'échangeur de Narbonne", et qui fait le parallèle avec le projet avorté, l'an dernier, près de Lézignan-Corbières, que "la mobilisation de la population a fait capoter".

Refus total

En foi de quoi je m'oppose totalement à la demande d'installation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud, sur une plateforme appartenant aux Autoroutes du Sud de la France sur la commune de Roquefort-des-Corbières présentée par La société « Malet Grands Chantiers Spie batignolles ».

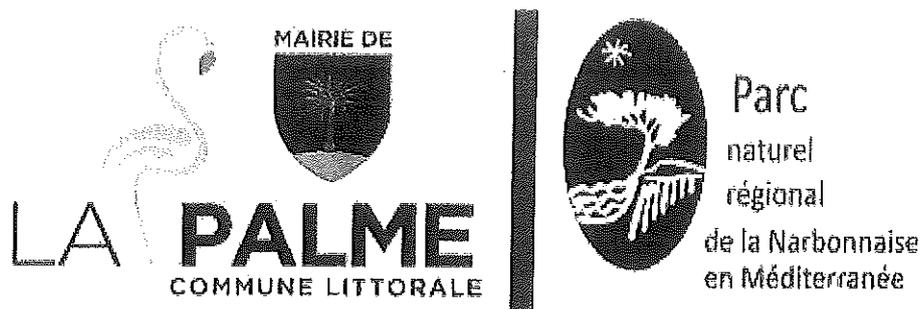
Philippe CALAMEL

Adjoint au Maire de La Palme - Vice-Président Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Mail : calamel.odyssea@gmail.com

Mobile : 06 08 27 69 69

—logo signature mairie la palme p calamel .png—



Pensez à la planète, imprimer ce papier que si nécessaire

—Pièces jointes :—

<u>logo signature mairie la palme p calamel .png</u>	55,2 Ko
<u>Refus USINE DE BITUME Philippe calamel .pdf</u>	81,3 Ko